



2022 Rentrée
de la Conférence
du Barreau
des Hauts-de-Seine



**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE

L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Discours du Bâtonnier Michel GUICHARD	12
Réquisitoire de Maître Mayeul PESTRE	20
Plaidoirie de Maître Josephine COLIN	26
Droit de réponse de l'accusé Francis KURKDJIAN	34

*Vous pouvez visionner la vidéo de la rentrée 2022
en scannant ce QR Code*



L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII^{ème} siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1^{er} janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

Vincent MAUREL
Ancien Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



Antoine CHRISTIN
Président de la Conférence
du Barreau des Hauts-de-Seine



Michel GUICHARD
Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**
Vincent MAUREL **2019-2020**
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**
Jacques TAQUET **2015-2016**
Olivier BENOIT **2013-2014**
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**
Pierre BERGER **2007-2008**
Claude DUVERNOY **2005-2006**
André GOURMELEN **2003-2004**
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**
Alain BOULARD **1999-2000**
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**
Pascal MAYEUR **1995-1996**
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**
Christophe RICOUR **1991-1992**
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**
Alain NICOLAS **1987-1988**
Patrick QUIBEL **1985-1986**
Robert GARDES **1983-1984**
Alain FRICAUDET **1981-1982**
Bernadette PISTRE **1979-1980**
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**
Jacqueline PECQUET **1975-1976**
Dominique BLAVIER **1973-1974**
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1^{er} Bâtonnier élu 1972**

LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

2022 :

Mayeul PESTRE
Josephine COLIN

2020-2021 :

Amaury LE BOURDON
Jean-Baptiste de VARAX

2019 :

Florian BARON
Olivier DEWAS

2018 :

Marie PHELIPPEAU
Gauthier POULIN

2017 :

Ronan LAJOUX
Rafaële RAYMOND

2016 :

Dov MILSZTAJN
Nicolas ETCHEPARRE

2015 :

Antoine CHRISTIN
Céline MARTIN

2014 :

Antoine LANDON
Grégory DORANGES

2013 :

Laetitia LEROY
Maxime GALINANT

2012 :

Ariane ORY-SAAL
Benjamin DESMURS

2011 :

Alexandre BORDENAVE
Stéphanie GUINET

2010 :

Anne-Cécile MARTINEAU
Rodolphe GOIX

2009 :

Grégory DUMONT
Émilie GANEM

2008 :

Julien GAUTIER
Jean-Christophe GUERDER

2007 :

Edwin DEBERDT
Gaëlle NAMAND

2006 :

Laure OUDET-THEBAUT
Maxime CESSIEUX

2005 :

Alexandre DELHAYE
Alexandre PARASTATIDIS

2004 :

Stéphanie GRANCHON
Fanny MITRE

2003 :

Hugues de PONCINS
Pauline BOURNOVILLE

2002 :

Grégoire NOËL
Dimitri LEBOFF

2001 :

David CHATILLON
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

2000 :

Colin BERNIER
Vincent MAUREL

1999 :

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

1998 :

Claire JAGER
Pierre-Emmanuel JEAN

1997 :

Pierre DEGOUL
Thibault DELORME

1996 :

Valérie DESFORGES
Marie-Cécile BIZARD

1995 :

Cécile TURON
Maya ASSI

1994 :

Cécile PUIBERNEAU
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

1993 :

Xavier KREMER
Hélène GERSON-MAIROT

1991 :

Jean-Philippe MARIANI
Laurence JARRET

1990 :

Françoise SALLIS-NEDELLEC
Ahcène TALEB

1988 :

Loeiz LEMOINE
Hubert de FRÉMONT

1987 :

Jacqueline ROUX
Pierre-Ann LAUGERY
Gilles DUFLOS

LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

2022 : Monsieur Francis KURKDJIAN
2020-2021 : Madame Fanny ARDANT
2019 : Monsieur le Député Jean LASSALLE
2018 : Maître Henri LECLERC
2017 : Monsieur Jean-Michel APHATIE
2016 : Madame Marianne JAMES
2015 : Monsieur Bruno GACCIO
2014 : Monsieur Patrice LECONTE
2013 : Madame Audrey PULVAR
2012 : Monsieur Didier PORTE
2011 : Monsieur Christophe BARBIER
2010 : Monsieur Jean BENGUIGUI
2009 : Monsieur Jacques TOUBON
2008 : Monsieur Nelson MONFORT
2007 : Monsieur Alain DUHAMEL
2006 : Monsieur Richard DESCOINGS
2005 : Madame Isabelle ALONSO
2004 : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR
2003 : Monsieur Robert HOSSEIN
2002 : Maître Jacques VERGÈS
2001 : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER
2000 : Monsieur Stéphane BERN
1999 : Monsieur Marc JOLIVET
1998 : Madame Arlette LAGUILLER
1997 : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI
1996 : Monsieur Michel-Edouard LECLERC
1995 : Monsieur Erik ORSENNA
1994 : Monsieur Francis CHARHON
1993 : Monsieur Jacques SÉGUÉLA
1991 : Monsieur Daniel COHN-BENDIT
1990 : Madame Anne SINCLAIR
1989 : Monsieur Léon SCHWARZENBERG
1988 : Monsieur Alphonse BOUDARD
1987 : Monsieur Philippe BOUVARD

DISCOURS DU BÂTONNIER

MICHEL GUICHARD

Mes chères consœurs,
Mes chers confrères,
Chers amis,
Chers tous,

Je voulais tout d'abord vous remercier d'être venus à la rentrée du barreau des Hauts-de-Seine.

J'ai l'honneur d'ouvrir la 49^{ème} rentrée du barreau et 34^{ème} rentrée de la Conférence.

Nous fêtons cette année les 50 ans de notre barreau.

Comme une valse, cette rentrée se déroulera en trois temps.

Le thème de la fraternité a été le fil rouge de notre année. Il sera le 1^{er} temps de notre rentrée avec l'accueil de deux bâtonniers représentants la défense de la liberté, l'ancien Bâtonnier représentant le barreau d'Ukraine et le bâtonnier d'Arménie. Ensuite, un hommage sera rendu à nos défunts.

Le 2^{ème} temps sera celui de la célébration de ces cinquante ans avec la projection d'un film, le discours du Bâtonnier avec la transmission du bâton et la remise des prix aux secrétaires de la Conférence et aux lauréats du concours d'éloquence francophone.

Le troisième temps sera celui du procès fictif avec en introduction un film sur l'histoire de ces procès fictifs qui existent dans notre barreau depuis trente ans.

Nous avons le plaisir d'avoir ce soir 2 invités : Jacques Toubon (invité 2009) et Bruno Gaccio (invité 2015).

Puis nous ferons le procès de l'élégance à la française, en accueillant le parfumeur, Francis Kurkdjian.

Nous vous inviterons, avec les secrétaires de la Conférence, à un voyage sensoriel au pays du parfum.

J'ai maintenant le plaisir d'accueillir notre confrère d'Ukraine, Maître Pavlo Lutsyuk.

Monsieur le Bâtonnier, vous avez offert un cadeau à notre barreau que je voulais dévoiler avec vous. Je vous laisse la parole.

Discours du Bâtonnier avec traduction

J'ai la grande joie maintenant de recevoir le représentant du Bâtonnier d'Arménie, Maître Martun Panosyan.

Discours du représentant avec traduction

Je voulais aussi remercier pour leur présence les bâtonniers et leurs représentants des barreaux du Sénégal, du Liban, de Roumanie, de Mons

Maintenant, rendons hommage à nos défunts :

HOMMAGE AUX DEFUNTS

Le cabinet FIDAL a payé un lourd tribut cette année avec le décès de deux de ses associés.

Tout d'abord, Denis Beaulieu né en 1949. Ancien instituteur, Denis avait prêté serment en 1989 à Douai puis fait sa carrière à Amiens, Arras et Rouen.

Il a rejoint notre barreau en 1996 pour devenir membre du Conseil de l'Ordre pendant trois ans.

Membre du directoire, il était un grand fiscaliste, très engagé dans la profession.

Xavier Stoclet était né lui en 1966. Il s'était inscrit au barreau des Hauts-de-Seine en 1994. Associé chez FIDAL en droit des affaires, il était un professionnel reconnu et estimé pour sa rigueur et son perfectionnisme.

Pascal Lacrampe est né en 1945. Après une carrière comme directeur financier, il a prêté serment à Paris en 1988 et s'est inscrit à notre barreau en 1998. Il aimait le droit et la justice, c'est pourquoi il avait décidé à 40 ans de retourner à la faculté afin d'accéder à la profession d'avocat.

Valérie Wagner est née en 1966. Elle a prêté serment à Paris en 1997 et rejoint notre barreau en 2013. Elle s'était investie dans le droit des affaires. Elle est décédée des suites d'une longue maladie.

Anne Conil-Dumitrescu avait prêté serment en 1967 en se fixant à Antony. Elle s'était fortement impliquée dans la cause des femmes et a principalement pratiqué son activité dans le droit de la famille.

Enfin un petit clin d'œil à Olivier Cousi, bâtonnier de Paris qui est décédé en début d'année et qui a assuré avec courage son mandat jusqu'au bout.

Notre barreau se souviendra de ces consœurs et confrères et adresse à leur famille et amis sa plus profonde compassion.

Et puis, il y a le décès d'une magistrate en robe en pleine audience le 18 octobre.

Elle s'appelait Marie Truchet. Elle avait 44 ans, c'était une magistrate remarquable, consciencieuse, à l'écoute des avocats.

Notre tribunal est en deuil mais aussi en colère. Je voulais reprendre ici l'hommage vibrant de Madame Imbert son amie magistrate elle aussi.

« Marie avait crié pour obtenir des moyens humains nouveaux, mais il ne s'est rien passé.



Elle a continué à travailler beaucoup ne comptant pas ses heures. Il y a une plainte contre le garde des sceaux, la ligue des 3 000 magistrats et des manifestations. Marie a continué à crier mais il ne s'est rien passé. Elle n'a pas été écoutée. Marie est tombée il y a un mois. Elle ne s'est pas relevée. »

Ce drame met en lumière les conditions de travail de la justice qui se dégradent. Notre barreau, avec la communauté judiciaire, continuera à se bagarrer pour obtenir des moyens. La justice doit devenir une priorité nationale comme l'a montré les états généraux de la justice; une justice dégradée est une atteinte à la démocratie. Les magistrats prévoient une grève des audiences le 22 novembre. Soyons avec eux ce jour-là pour crier notre colère.

Je vous remercie d'observer une minute de silence pour nos chers défunts.

Voilà clos le 1^{er} temps de la fraternité.

Maintenant partons sur la rétrospective des 50 ans de notre barreau avec un film qui va conter notre belle histoire.

(Lancement du film).

Merci Julien et ton association pour ce beau film.



DISCOURS DU BATONNIER

Monsieur Jacques Toubon, ancien garde des sceaux et défenseur des droits, cher confrère,
Madame la députée Constance Grip
Monsieur le député Emmanuel Pellerin, cher confrère
Monsieur le Sénateur Xavier Iacovelli

Mesdames et Messieurs les magistrats et particulièrement :

Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel de Versailles,

Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire de Nanterre,

Monsieur le Procureur de la République et Mesdames les Procureurs adjointes près le Tribunal Judiciaire de Nanterre,

Monsieur le Président et Messieurs les greffiers du Tribunal de Commerce de Nanterre,

Messieurs les présidents de Conseils de Prud'hommes de Nanterre et de Boulogne,

Monsieur le Vice-Président du tribunal administratif de Cergy

Monseigneur l'Evêque de Nanterre,

Mesdames et Messieurs les magistrats et les greffiers

Madame la Directrice de la Maison d'Arrêt de Nanterre,

Monsieur le Directeur de l'IEJ de Nanterre

Mesdames les déléguées du Préfet des Hauts-de-Seine,

Monsieur le Directeur de cabinet du Maire de Chatenay Malabry,

Monsieur le Directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine,

Mesdames la Présidente et la vice Présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine,

Messieurs le Président et le directeur du Conseil National des administrateurs et mandataires judiciaires,

Monsieur le Vice-Président de la Compagnie des commissaires aux comptes de Versailles,

Monsieur le Président régional des commissaires de justice,

Monsieur le Président du Medef des Hauts de Seine
Mesdames et Messieurs les représentants des institutions du département et de la région, de la

CCI et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
Mesdames les responsables des Resto du Cœur 92

Mesdames et Messieurs les avocats, et particulièrement :

Monsieur le Président du Conseil National des Barreaux, cher Jérôme,

Monsieur le Président de la Conférence des bâtonniers, cher Bruno,

Madame la vice-Présidente de la conférence des bâtonniers, chère Hélène,

Madame la Bâtonnière du Barreau de Paris, très chère Julie,

Monsieur le Vice-bâtonnier de Paris, très cher Vincent,

Monsieur le Président de la CNBF,

Monsieur le Président de l'Union Internationale des avocats,

Monsieur le Président de la délégation des barreaux de France

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers, Vice-Bâtonniers de la Conférence des Cent, chers Amis,

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers et Bâtonniers élus de la Conférence des Barreaux d'Ile- de-France,

Mesdames et Messieurs les représentants des institutions nationales ou internationales des avocats,

Mesdames et Messieurs les bâtonniers, anciens bâtonniers et membres des barreaux de Mons, du Luxembourg, d'Arménie, d'Ukraine, de Dakar et de Beyrouth,

Monsieur le directeur de l'Hedac,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil National des Barreaux,

Mesdames et Messieurs les membres de la Conférence des Bâtonniers,

Mesdames et Messieurs les bâtonniers et vice-bâtonniers en exercice,

Mesdames et Messieurs les anciens bâtonniers membres du Conseil de l'Ordre,

Mesdames et Messieurs les anciens bâtonniers de notre barreau,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de l'Ordre,

Mesdames et Messieurs les Secrétaires et Anciens secrétaires de la Conférence,

Madame et Messieurs les Présidents des cabinets EY avocats CMS Francis Lefebvre, Deloitte avocats,

PWC avocats, Kpmg avocats et Grant Thornton avocats,

Mes chères Consœurs et chers Confrères du Barreau des Hauts-de-Seine et des autres barreaux amis, Mesdames et Messieurs, chers Amis,

Vous avez de la chance cette année, le discours du bâtonnier de Nanterre va être court.

Nanterre, Nanterre pas trop vite le bâtonnier.

Ce joyeux sujet proposé cette année au deuxième tour du concours des secrétaires de notre Conférence, a permis aux jeunes avocats débutants de se défouler sur... moi-même.

Percepteur de cotisations exorbitantes, Harpagon dans les dépenses, fiscaliste limité à la seule TVA, parachuté par un grand cabinet, orateur du prompteur en panne, avocat de deux ans d'expérience, j'ai été ce soir-làRIN CE !

D'autres candidats qui avaient choisi le sujet « il est l'or », m'ont passé la pommade en me qualifiant de Monsignore ou de Don Salluste tout au long de leur plaidoirie...Ce n'était pas la folie des grandeurs.

Peu ont choisi le dernier sujet de Louis Aragon « le temps d'apprendre à vivre, il est déjà trop tard ».

Je me suis ainsi senti cerné de partout. On voulait mon départ.

Il me fallait réagir. Je le fais ce soir.

Il est vrai que j'aurais préféré, comme l'a proposé la bâtonnière de Paris, faire un an de plus soit 3 ans.

Pourquoi ?

Parce que j'ai vécu deux très belles années dans ce merveilleux barreau pas seul mais accompagné.

D'abord par le personnel de l'ordre. Avec la secrétaire générale Elisabeth Goussu et Daniel Calcagno notre directeur financier. Notre connivence a permis d'avancer rapidement sur beaucoup de sujets.

Nous avons d'abord modernisé notre ordre en intégrant le logiciel de gestion Barotech et en

rénovant notre site internet. Chaque service a été réorganisé. Je voulais les remercier pour leur travail au service des avocats :

Cécilie et Dinka, au service déontologie et juridique, Stéphanie, Ludmilla, Kelly à l'exercice professionnel, Salma à l'arbitrage d'honoraires, Carole aux ventes et séquestres, mais aussi Cédric, Corinne et Inès à l'aide juridictionnelle, Saoussane et Amel à la Carpa, Dominique à l'accès au droit, Arnaud et Estelle à la comptabilité et enfin Alexandre à la communication.

Un message particulier à Bérangère qui tous les jours accueille maternellement tous ceux qui poussent la porte de notre barreau.

Ensuite, ce barreau ne pourrait pas fonctionner sans la disponibilité et la compétence des membres du Conseil de l'Ordre. J'y ai aussi trouvé des amis. Je les remercie infiniment ainsi que les anciens bâtonniers, les avocats ou avocats honoraires qui, avec efficacité, soutiennent le bâtonnier ou le président de la CARPA dans ses tâches quotidiennes.

Les bâtonniers membres du Conseil de l'Ordre m'ont beaucoup aidé et souvent m'ont protégé pour ne pas être exposé.

Merci à Catherine pour l'apport de son expérience et au travail de recherche de l'histoire de notre barreau.

Merci à Pierre Ann pour avoir mis de la vie dans notre barreau et l'avoir si bien représenté à l'international.

Merci à Vincent pour m'avoir aidé à naviguer dans l'ordinalité et dans la déontologie que tu connais par cœur.

Je n'oublie pas enfin mes deux secrétaires : Judith et Anne-Marie pour ces bons moments de complicité et la gestion administrative de la rentrée qu'ont mis en musique Hélène et Ysaline de la société Hors Pair que je remercie.

Je n'oublierai pas également la formidable amitié professionnelle avec les Bâtonniers en exercice des grands barreaux, ceux de 2021 qui sont entrés dans la légende mais aussi ceux de 2022. Que de moments de partage, de retrouvailles à chaque rentrée.

Pour rappel en France, plus de 140 bâtonniers avec leurs vice bâtonniers exercent cette fonction.

Ils sont... procureur, juge, conciliateur, conseiller, assistant-social, confesseur, contrôleur, percepteur, comptable, financier, RH, communicant, animateur, décideur, représentant des avocats et visiteur de prison.

Par exemple la bâtonnière de Toulon organise depuis une semaine la défense des 234 migrants de l'Ocean Viking dans des conditions d'urgence indignes. Et le bâtonnier de Nice va maintenant se charger des 120 appels.

Les bâtonniers font tout cela en même temps... et sans compter la situation catastrophique de la justice, l'inflation des textes, un métier d'avocat qui se questionne,...

Le Bâtonnier doit donc se bagarrer sur tous les fronts.

Ainsi, durant ces deux dernières années, notre barreau a été à la pointe du combat en obtenant un recours préjudiciel devant la Cour de Justice Européenne avec le CNB sur la directive DAC 6.

En gagnant, avec le barreau de Paris, une question prioritaire de constitutionnalité sur la loi confiance en la justice.

Nous avons lancé également un recours avec l'association des magistrats de Nanterre, sur la clé de répartition attribuant des effectifs dérisoires affecté à notre juridiction, ainsi qu'un référé liberté avec l'observatoire international des prisons sur l'état de la prison de Nanterre.

Au niveau international, nous avons signé hier une convention de jumelage avec le Sénégal, porteuse d'espoir. Nous sommes allés en Turquie défendre les avocats emprisonnés, voté des motions sur la situation au Liban, en Ukraine, en Iran et dernièrement en Arménie.

Ah l'Arménie, Cela a été le plus beau jour de mon mandat quand nous avons signé, avec le barreau d'Arménie, une convention de jumelage. Quel accueil, avec quelle fraternité avons-nous été reçu ! Cela restera éternellement dans ma mémoire.



Je ne reviendrai pas sur l'aide apportée par notre barreau aux entreprises du 92 avec l'aide de la CCI, la CMA, du conseil départemental et le MEDEF, les colloques sur la laïcité et la fraternité, l'école de la défense, l'école de la fiscalité ou l'incubateur du barreau.

Enfin, nous avons mis en place un dispositif de prévention pour lutter contre le harcèlement et discrimination dans notre profession avec par exemple la mise en place d'une cotisation symbolique payée par les confrères. Voilà quelques actions menées pour mon barreau.

Qu'il est beau mon barreau, qu'il est beau, (*en chantant*)

Parfois au fond de moi se ranime,
La robe noire du plaideur,
Et le costume ou le tailleur du conseil,
O mon ordre, ô Nanterre, ô Nanterre,
Je prépare mon retour à la tour de la Defense,
Mon cœur est bourré de souvenirs,
Ici si tu cognes, tu gagnes,
Ici le Conseil de l'Ordre aime la castagne,
O mon barreau, ô Nanterre.

Voilà, mon discours est enfin terminé.
Mercià mon épouseà mes enfants et petit enfant pour leur patience pendant deux ans.

Putain, quelle expérience de vie ce bâtonnat !

Tchao, adichats, ctesytyum, do pobachennya, pa, mangi dem, au revoir, bye,bye

Mais avant de partir définitivement, je voulais passer le témoin aux deux bâtonniers : une bâtonnière, la quatrième femme sur 26 Bâtonniers et le premier vice-bâtonnier de notre barreau, qui connaissent parfaitement ce barreau, l'ordinalité et le fonctionnement de nos juridictions. Aussi, je vous prie d'acclamer Isabelle Clanet dit Lamanit et Fabien Arakélian.

Je n'ai qu'un mot : tout va bien se passer !

Maintenant nous allons appeler avec Isabelle et Fabien, les secrétaires de la conférence 2023 : Mure

Maestratti et Matthieu Ristord.

Merci à tous les 4

J'appelle maintenant Amaury le Bourdon, secrétaire de la conférence 2021, pour remettre le prix des éloquences francophones qui se sont tenus hier soir.

Enfin je souhaitais remettre un petit souvenir à mes deux secrétaires de la conférence qui m'ont accompagné cette année : Joséphine Colin et Mayeul Pestre que vous entendrez tout à l'heure.

Passons maintenant au troisième temps de notre rentrée et notre procès fictif.

Mais avant de le démarrer, revivons ensemble avec les secrétaires de la conférence, les 36 procès de notre barreau.

(*film des secrétaires de la conférence*).

Et maintenant notre procès.

J'appelle d'abord des deux secrétaires de la conférence 2022 Joséphine Colin et Mayeul Pestre. J'invite les secrétaires de la conférence 2023 à accompagner sur scène notre accusé... Francis Kurkdjian.

Monsieur Kurkdjian, vous êtes né le 14 mai 1969 à Paris. A peine ayant terminé vos études supérieures, à 25 ans, vous créez le parfum Le Mâle pour Jean Paul Gaultier. S'ensuit plus de 60 créations pour des maisons de mode. En 2001, vous fondez le premier atelier de parfum sur mesure puis en 2009 votre propre maison de parfum qui est ensuite racheté par LVMH qui vous nomme en 2021 directeur de la création de Christian Dior.

Vous avez été interpellé en Octobre 2022 avec la complicité du bâtonnier Philippe Henri Dutheil et vous comparez aujourd'hui pour des faits de sorcellerie.

Une pièce à conviction est actuellement délivrée par des hôtesse au jury populaire ci-devant. Ne brisez pas les scellés. Elle vous servira plus tard.

L'accusation sera servie par le rugueux avocat général Mayeul Pestre. Vous avez choisi pour vous défendre M^e Joséphine Colin.



RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE MAYEUL PESTRE

Odeur délicieuse, divine, exquise, fine, exaltante ;
Odeur fétide, infecte, nauséabonde, écœurante ;
Odeur forte, puissante, douce, légère, enivrante,
Odeur chaude, fade, fraîche, pénétrante ;
Odeur de cuisine, de peinture, d'hôpital, de pharmacie ;
Odeur de moisi, de renfermé, de roussi ;
Odeur de bouc, de cadavre, de misère ;
Odeur de femme, d'homme et de chair ;
Odeur d'herbe, de fruit, de bonbon, de café ;
Odeur de printemps, odeur d'été ;
Odeur de la terre, du bois, du foin ;
Odeur du pain, odeur du vin ;
Odeur du soir, odeur du matin,
Imperceptible comme un voleur la nuit,
Insaisissable comme un rêve qu'on oublie,
Inoubliable comme ce baiser qui s'enfuit.

Monsieur le Président, chers jurés,
Un crime a été commis mais la victime ne le sait pas. Du moins, elle ne le sait pas encore.
Ne soyez pas trop sévères envers celui ou celle qui n'a pas eu conscience du coup qui lui a été portée.
La victime est si belle et le crime est si gai.
Regardez à votre droite, regardez à votre gauche.
Regardez la personne devant vous, mais également celle assise derrière vous. Regardez dans un miroir et contemplez le visage de la victime de ce procès.
Ce soir, nous sommes tous les victimes.
Victime oui. Mais victime de quel crime ?
L'infraction est connue de tous mais a déserté nos tribunaux depuis des siècles.
D'aucuns l'ont relégué au rang des contes pour enfants et des mythes antiques.
Et pourtant, le crime s'accomplit en plein jour, sous nos yeux.
Devant cette cour d'assise, le ministère public s'attaque donc, avec courage et panache, à la sorcellerie.

Oui, le mot est lâché et déjà vous refusez d'y croire. Il n'y a pire aveugle que celui qui refuse de voir.

Pour les plus juristes et les plus puristes d'entre vous, je vous rassure cette procédure a bien un fondement juridique.

Une fois n'est pas coutume, le parquet a fait des recherches juridiques.

A Nanterre, nous n'avons pas de code 2022 mais nous avons encore nos grimoires.

Par chance nous avons trouvé de nombreux fondements : le quatrième concile du Latran de 1215, le décret de 1398 de l'Université de Paris, nourri bien évidemment par une jurisprudence abondante.

Jurisprudence issue de la glorieuse époque de l'inquisition où chaque juge disposait, selon son bon plaisir, de méthodes variées et créatives de recherche de preuves : ébouillantage, briseur de genoux, supplice du chevalet..

Epoque bénie des procureurs !

Malheureusement le législateur moderne n'a pas encore codifié le droit spécial de la sorcellerie.

Je vous livre donc, pour les besoins de ce procès, ce que j'entends poursuivre pour le « crime de sorcellerie » :

« Le fait de procéder à un ensemble d'actions sur des éléments naturels produisant un effet surnaturel au moyen d'un procédé magique est un acte de sorcellerie constituant un crime dès lors qu'il a pour but l'envoutement, la nécromancie, le spiritisme, la divination ou le maraboutage ».

Je vous demande, à vous tous, hommes et femmes qui composez cette cour et cette assemblée, de mettre de côté ce que vous pensez savoir de la sorcellerie bien sûr et, a *minima*, de votre libre arbitre.



Insidieusement, sournoisement, nous avons été manipulés, envouté.

Un homme a trouvé le point de faible de notre humanité : notre odorat.

De nos cinq sens, il est le plus miséreux.

De nos cinq sens, il est le plus faible.

Il est l'accès secret à notre âme lorsque les yeux n'en sont que le reflet.

Notre odorat est maltraité, malmené, défiguré par cet ignoble appendice qui trône au milieu de notre face.

Cléopâtre en avait un beau, et Cyrano l'avait trop gros.

Notre nez est donc la scène de crime.

Ce n'est alors pas un hasard, si le criminel est un nez.

Il ne se qualifie pas de lui-même par ce titre.

D'ailleurs il déteste cette appellation pour qualifier son sordide métier.

De son propre aveu, le désigner comme un « nez » entraîne chez lui des accès de violence.

Qu'importe puisque ce triste nom est celui donné par le peuple.

Alors ce soir, pour cette cour d'assise, Francis Kurkdjian vous serez désigné comme « nez » et vous serez accusé de sorcellerie.

Francis Kurkdjian est un anonyme pour ceux qui ne le connaissent pas.

Un génie pour les autres.

Les autres ce sont tous ceux qui composent son monde.

Oliver Polge, Thierry Wasser, Jean-Claude Ellena, Dominique Ropion, Mathilde Laurent, Olivier Cresp.

Ces noms ne sont pour vous qu'une liste d'anonymes.

Pour nous, ils sont fichés S. S de sorcier évidemment.

Mais pour vous, les profanes, les ignorants, les

sans-dents, ils ne sont que des inconnus de plus,

que vous ne remarqueriez même pas si vous les croisiez dans la rue.

Et pourtant entre eux, dans leur univers, ils sont des dieux, des personnalités incontournables.

Des êtres à part qui réclament adoration et révérence.

Notez qu'à ce stade de mon réquisitoire, je vous ai déjà convaincu de l'existence d'un monde auquel vous n'avez pas accès.

Un monde intrigant et impénétrable, faisant de vous les moldus de la parfumerie.

Et si vous ignorez même ce qu'est un moldu, rassurez-vous vous êtes simplement ce qu'on appelle communément un « vieux ».

Alors pour vous les vieux, Michel, et pour ceux qui vivent dans une grotte, je vous explique, un moldu est un être humain ordinaire, sans pouvoir magique, et n'ayant pas conscience de l'existence de la magie. Il est important, à ce moment de l'accusation, que vous, les moldus, compreniez que ne pas avoir conscience de son existence, ne fait pas de la sorcellerie une croyance sans réalité.

Francis Kurkdjian n'en avait pas conscience non plus lorsqu'il grandissait à Gournay-sur-Marne, le Neuilly-sur-Seine du 9-3.

Comme tout garçon de son âge vivant en Seine-Saint-Denis, il rêve d'abord d'opéra et de ballet. Il ira jusqu'à incarner Louis XIV en dansant à Versailles. Hélas, le destin tristement classique du jeune issu de l'immigration, ayant grandi dans une banlieue sensible, le rattrape.

Craignant sûrement d'être cigale plutôt que fourmi, mais aussi selon ses mots, pas assez doué pour faire de la danse son métier, il décide de basculer dans le crime et de devenir parfumeur.

A ce moment-là, l'accusé a 16 ans.

C'est seulement 5 ans plus tard qu'il commence son initiation, à l'école des sorciers, l'Institut International du Parfum.

A l'image du dealer qui est d'abord guetteur, le parfumeur apprend d'abord à être cueilleur.

La maîtrise des matières premières issue de la nature est un impératif pour le maître des potions. A sa demande, des champs de fleurs sont plantés partout en France. Il devient alors le Pablo Escobar du patchouli, le El Chapo de la rose, le Jean-Luc Delarue du chèvrefeuille.

Il plante, il vend, il consomme.

Un shot d'huile essentiel, pour débiter la soirée. Un joint de romarin pour l'inspiration. Un rail de

lavande pour tenir le coup. Une injection de menthe poivrée pour se sentir vivant.

Pour chaque occasion, Francis Kurkdjian a sa drogue. C'est un camé, un drogué, un toxico.

Son nez est un Dyson qui aspire tout ce que la nature peut lui donner.

Selon nos calculs, sa consommation est plus importante que celle de tous les avocats fiscalistes du barreau des Hauts-de-Seine réunis.

Lors de la perquisition de son domicile, nous avons retrouvé chez lui pas moins d'une centaine de petite fioles et languette de papier qu'il utilise pour se shooter.

Vous avez entre vos mains un échantillon de ces éléments de preuve, que je vous demande de garder sous scellé pour le moment.

L'accusé ne se contente pas de consommer, il vend également !

Attention, nous ne sommes pas en présence d'un petit revendeur de rue. Nous avons affaire au haut de gamme, à la Rolls Royce de la fumette, à la drogue de luxe.

Comptez entre 100 et 300 € pour le pochon d'entrée de gamme.

Mais si vous êtes plus exigeant, que vous êtes aussi fine bouche qu'un membre du conseil de l'ordre et que vous avez les moyens d'un bâtonnier alors vous pourrez vous offrir votre drogue sur-mesure au doux prix de 8.000 €.

Il crée des parfums pour tout le monde de Yves Rocher à Yves Saint Laurent. Il est le nez des prolos et des bobos, de la ménagère et de l'héritière.

Vous l'aurez compris avec Francis venez comme vous êtes. Il est le Macdo du parfum.

Je viens donc de vous démontrer que Francis Kurkdjian a intégré le milieu de la parfumerie organisée et a pris la tête d'un trafic de plantes. Les faits préparatoires d'actions sur des éléments naturels sont indéniables.

Mais nous ne sommes encore qu'aux prémices de son crime. Réunir les ingrédients et les mélanger ne suffit pas à faire un parfum, et a fortiori à réunir les éléments constitutifs du crime de sorcellerie.

Un parfum n'est pas simplement la superposition d'odeurs agréables.

C'est une symphonie dans laquelle des milliers d'ingrédients peuvent offrir des centaines de milliers d'odeurs différentes.

La difficulté réside dans le fait de trouver la bonne odeur pour le bon moment, la bonne personne au bon endroit.

Pire encore ! Créer un parfum c'est traduire un concept. Le parfumeur ne crée pas une odeur pour le simple plaisir de créer mais pour atteindre un but. Un but criminel dans notre cas, mais j'y reviendrais plus tard.

La transformation d'une idée en odeur n'a rien de naturel et c'est ici que démarre le processus magique.

Tenez.

Vous souvenez vous de ce plat d'enfance ? Celui qui a toujours été pour vous à la fois un plaisir et un réconfort.

Pour moi c'est la charlotte aux fraises préparé à chacun de mes anniversaires.

Ce souvenir gustatif a laissé au fond de vous une émotion indélébile et un manque inapaisable.

Vous parvenez un jour à retrouver la trace de la recette, griffonnée sur un bout de papier vieilli par le temps.

Heureux de cette découverte, vous partez en quête de chaque ingrédients demandés, suivez scrupuleusement chaque étape et vous retrouvez enfin devant le plat accompli.

A sa dégustation pourtant, rien. L'enfant ne s'est pas réveillé.

Le plat est bon mais ce n'est pas celui dont vous rêviez.

Il a quelque chose de différent, quelque chose en moins.

Vous n'y retrouvez pas la chaleur de votre maison d'enfance, la douceur de votre mère, la présence de votre père, l'insouciance et l'innocence de ces années-là.

Malgré tous vos efforts, vous ne pouvez pas recréer ce qui a disparu, ni ce qui n'a peut-être même jamais existé.

Cette fatalité est dictée par l'inébranlable temps qui passe et l'obligation naturelle de vivre avec le réel.



Francis Kurkdjian, lui, n'a que faire de cet ordre établi ! Il sent, pressent, ressent maintes et maintes fois et enfin il crée.

Il crée ce qui n'existe pas dans la nature.

D'une émotion, d'un souvenir, d'un sentiment, d'une histoire, il fait un parfum.

Voilà l'acte surnaturelle, voilà la sorcellerie !

Imaginez la peau d'un homme chauffé au soleil après un bain de mer. Vous sentez la chaleur du soleil, la lumière reflétant sur la mer qui vous éblouie, l'humidité de cette peau. Vous ressentez le calme et la sensualité qui se dégagent de cette scène.

Mais l'odeur, quel odeur ? L'odeur du soleil, de la lumière, de l'eau ? L'odeur du calme et de la sensualité ?

Non bien sûr que non, tout ceci n'a pas d'odeur !

Pourtant Francis Kurkdjian vous fait respirer cette scène avec son parfum Le Mâle.

Et si ce n'était pas assez, Francis Kurkdjian a également le projet macabre de ressusciter les

morts. Avec son parfum La Rose de Maison il ramène Marie-Antoinette à la vie.

Vous ne cachez même pas les secrets de votre nécromancie et révélez votre formule au monde entier : « de l'essence de rose et de l'absolu de rose de Grasse, un peu de bois qu'on ne perçoit pas mais qui lui donne de la tenue et enfin beaucoup de musc pour la douceur ».

Imaginez tout le champ des possibles pour un sorcier comme lui, un démon de la pire espèce.

Que vous arrivera-t-il s'il identifie l'odeur qui vous ouvrira à lui ? S'il trouve le parfum qui sera la clé de votre esprit ?

Mais c'est alors que se pose la question de l'élément intentionnel de l'accusé, de son projet criminel, de la finalité de sa sorcellerie.

« Actus non facit reum nisi mens sit rea ».

L'acte seulement ne fait pas le criminel, à moins que son esprit aussi soit coupable.

Et coupable, il l'est.

Francis Kurkdjian a un désir de vengeance.



Lui, le jeune d'origine arménienne qui a subi les foudres du rejet de l'étranger.

Lui, le jeune passionné de danse qui n'a pas pu mener son rêve jusqu'au bout.

Son esprit est torturé par le plus universel des sentiments : l'envie d'être aimé.

Pour assouvir ce besoin, ô combien naturel, il a recours au surnaturel afin de tous nous envouter. Interrogé sur les faits, Francis Kurkdjian a reconnu s'identifier à Jean-Baptiste Grenouille, le personnage principal du roman de Patrick Süskind, *Le Parfum*.

Un aveu de Jean-Baptiste Grenouille est donc un aveu de Francis Kurkdjian, et pour cela je vous cite les mots de l'auteur :

« Il savait qu'il serait capable de créer un parfum angélique, si bon et si plein d'énergie vitale que celui qui le respirerait en serait ensorcelé et qu'il ne pourrait pas ne pas aimer du fond du cœur Grenouille, qui le porterait.

Oui, il faudrait qu'ils l'aiment, lorsqu'ils seraient sous le charme de son parfum ;

non seulement qu'ils l'acceptent comme l'un des leurs, mais qu'ils l'aiment jusqu'à la folie, jusqu'au sacrifice de soi,

qu'ils frémissent de ravissement,

qu'ils crient,

qu'ils pleurent de volupté, sans savoir pourquoi,

il faudrait qu'ils tombent à genoux comme à l'odeur de l'encens froid de Dieu, dès qu'ils le sentiraient.

Qui maîtrise les odeurs, maîtrise le cœur des hommes ».

Avocat général de mon état, je ne suis pas vraiment un homme et je n'ai pas vraiment de cœur. Alors, moi, vous ne m'avez pas eu !

Francis Kurkdjian est donc un maître sorcier de la création du parfum non seulement parce qu'il maîtrise les éléments qui le composent mais parce qu'il sait lire dans l'âme des femmes et des hommes.

A l'aide de son pouvoir, il corrompt le besoin d'amour et cherche à tous nous envouter pour que nous l'aimions, contre notre gré.

Je vous le redis, ce soir, nous sommes tous les victimes de Francis Kurkdjian.

La parfumerie élevée au rang de création surnaturelle est un acte de sorcellerie que la société doit rejeter pour sa propre protection.

Cette cour reconnaîtra donc Francis Kurkdjian coupable de sorcellerie.

La reconnaissance de la culpabilité appelle ensuite le choix de la peine.

Il est de jurisprudence constante que la sorcellerie est condamnée par le supplice du bûcher. « Convicta et combusta »

Je vous renvoie notamment à l'affaire n°1431-05, Jeanne d'Arc contre Orléans.

Il ne fait aucun doute que mon patron, Pascal Prache, sous pression de la chancellerie, désire cette sentence.

Vous connaissez l'adage « la plume est servie mais la parole est libre ».

Mon augmentation étant indexé sur mon nombre de condamné, ma parole est librement la même que celle de la hiérarchie.

Avec toutefois une nuance !

Contre vous, Francis Kurkdjian, non, je ne réclame pas la purification par le feu.

Bien au contraire, il est essentiel que rien ne soit brûlé, que tout soit conservé et surtout que tout soit partagé.

La connaissance de la parfumerie et de votre sorcellerie reste à ce jour notre meilleure défense contre votre emprise et votre envoutement.

Je requiers donc contre vous pire que la peine de mort, pire qu'un rencard avec votre avocate.

Je préfère vous dépouiller, vous plumer et vous mettre à nue.

Je requiers une interdiction d'exercer la profession de parfumeur ad vitam aeternam assortie une obligation de révéler tous vos secrets à notre assemblée.

Le parfum ne sera ainsi plus réservé seulement à ceux qui sont bien nés, mais ouverts à tous ceux qui veulent remettre leur nez au centre de leurs 5 sens.

PLAIDOIRIE DE MAÎTRE JOSEPHINE COLIN

Monsieur le Président ; Mesdames, Messieurs les Jurés, Chers Consœurs ; Chers Confrères.... Chers Lutins, Chers Loups-Garous, Chères Elfes, Chères Citrouilles et autres potages...

Ce soir, c'est en un claquement de doigt que Monsieur l'Inquisiteur entraîne LE génie des arts olfactifs devant une Cour d'Assises.

C'est inédit... Voilà que « magie » serait « sorcellerie » ?

L'Inquisiteur, homme peu nuancé, poursuit ici mon client pour l'infâme crime « d'envoutement » et de ce crime, nous serions tous victimes....

Vous fantasmez Monsieur l'Inquisiteur...

Et ça se voit....ce procès il vous file entre les doigts ; cette procédure, vous ne la maîtrisez pas.... vous pensez la tenir... mais elle est frêle comme un songe... comme une idée qui se déforme... comme un rêve aux contours insaisissables.

Et ce procès n'est que le témoignage de votre rapport à la PARFUMERIE...

Elle est langage que vous comprenez, mais que vous ne parlez pas.

Alors, vous accusez ce soir, mon client, Francis Kurkdjian, qui sait la pratiquer... la traduire.... qui sait comment susciter l'odorat... en faisant le pont entre une conception abstraite des vestiges de la mémoire - et un flacon.

Pour ça, vous voulez lui prendre tout ce qu'il sait... tout ce qu'il a...

Pourtant, si cela peut paraître magique de revivre un souvenir par une odeur... ce n'est pas de la

sorcellerie, ou du moins, pas au sens où elle est condamnée en droit sorcier !

Mon client sera acquitté !

Oui, Monsieur l'Inquisiteur, in LI-MI-NE LITIS, non seulement votre procédure est bourrée de vices --- --- tout comme vous d'ailleurs, mais surtout votre incrimination ne résiste pas à la contradiction... elle s'évapore, elle se volatilise.

I. LA PROCEDURE

Ainsi, avant d'entamer les débats au fond, mettons sous « le nez » de notre jury populaire que toute la procédure est nulle !

A ce titre, rappelons-lui les conditions d'une enquête de fragrance en sorcellerie à l'encontre de moldus, apprentis sorciers ou même de magiciens confirmés.

J'invoque donc le Malléus Maléficarumi de quatorze cent soixante-huit (1468).... seule source légale conforme aux préceptes cardinaux d'un procèsinjuste et partial.

Pour les bases, conformément au point 19.666 de l'Edit... la sorcellerie ne peut être investigué que dans le seul et unique cas où l'accusé aurait fait l'objet d'une plainte anonyme mettant en cause sa réputation et ses fréquentations.

Or, force est de constater qu'au cas d'espèce, le Parquet de la Magie s'est auto-saisi.

Surtout la réputation de mon client ne saurait être valablement dénigrée, preuve ultime, son compte AMSTRAMGRAM BOURE-BOURE RATATAME décompte 27 mille admirateurs !!!!!!!

Aussi, Monsieur l'Inquisiteur, je vous rappelle que mon client a été nommé au grade de Chevalier des Arts et des Lettres en 2008 ! Et c'est l'un des grades les plus prestigieux après celui de Grand Chambéllan des Gouffres Brulants de l'Ordre des Nostradamus –

J'aurais pu m'arrêter là....

mais il apparaît que les interrogatoires ont aussi manqué cruellement de rigueur.

Oui... La torture.... Parlons-en....

Franchement, Monsieur l'Inquisiteur, N'avez-vous pas honte ?

Peut-on avec sérieux renvoyer un accusé en Cour d'Assises selon une procédure conduite de manière si lâche...

PAS UNE SEULE FOIS MON CLIENT N'A FAIT L'OBJET D'UN ACTE DE TORTURE... Vous trouvez ça normal ?

Pour rappel, une inquisition valablement tenue c'est au moins une bonne ordalie

Et selon les zus et coutumes, c'est l'Aqua Frigida Santa Maria Novella que vous auriez dû appliquer... L'ordalie par l'eau de rose froide.

L'accusé aurait dû être plongé dans une eau froide bénite, ou à défaut, dans la Seine par un matin d'hiver.

Si mon client s'était mis à couler, c'est alors qu'il aurait été « reçu » par l'eau divine de notre Sainte Seine et ses apôtres les Silures ... et donc innocenté.

Si son corps s'était mis à flotter, hé bien sa culpabilité aurait été acquise.

Autre possibilité, l'ordalie du BEUREKS AU FOUR... on gave la bête... si elle s'étouffe... elle est coupable... si elle avale et digère... elle est innocente... Rien n'en fut.



Non, aucun acte de barbarie... même, pas un petit écartèlement...

Monsieur l'Inquisiteur ? Avez-vous peur du sang ?

En réalité, ancien danseur classique... mon client est élastique... il peut mesurer jusqu'à 90 mètres... (Vous le saviez, c'est dans le dossier)

Il se serait naturellement blanchi avec une pirouette !

NON, plutôt qu'un aveu sous contrainte, Monsieur l'Inquisiteur, a préféré se reposer sur des « preuves matérielles » ...

... Mais Quelle farce... Quelle mascarade !!!!

II. INFRACTION

Alors justement... avant d'aborder la question de la matérialité de l'infraction, simplement, Cher Jurés, notez que du sorcier, mon client n'en a point l'aspect.

Il ne possède aucun signe communément admis en sorcellerie...

S'il a un nez, celui-là n'est pas crochu ;
Il dispose encore bien de toutes ses dents (FRANCIS MONTREZ LEUR... FAITES « HI » !!!) ;
Il n'a pas d'exéma sur le flanc droit ;
... et il se délite pas à 18h42, le vendredi soir du sabbat...

Au contraire, mon client est plutôt bel homme...

Oui, Francis, je ne vous l'ai jamais dit, mais même du haut de vos 724 ans, vous êtes toujours très attirant...

Vous n'avez rien à envier au Bâtonnier Dutheil 1.500 ans votre aîné.

Oui, Contrairement à vous l'inquisiteur, moi je n'ai rien contre les vieux. Au contraire, plus sont vieux, plus sont craquants.



Ensuite, sur la commission de l'infraction...

Selon le Parquet, mon client aurait « envouté » vous, nous, une victime impersonnelle, un tout indéfini... par la création et la mise en circulation de deux de ses créations –La Rose de Maison et le Mâle.

Pour la première : erreur grossière de qualification des faits...

L'Inquisiteur prétend qu'en invitant Marie-Antoinette à nouveau à la vie, l'accusé se serait rendu coupable du crime « d'envoutement ».

Ceci est juridiquement totalement faux !

En effet, « le fait d'invoquer, de manière directe ou indirecte, les âmes décédées en vue d'une résurrection ou d'une RESSUSCITATION temporaire » ne correspond pas au crime d'envoutement mais à celui nécromancie !!

C'est du niveau L2 !!!

Outre cette erreur honteuse, la preuve du crime n'est de toute façon pas du tout rapportée...

Mais oui... très peu de gens présents ce soir ont personnellement connu Marie-Antoinette, et l'ont donc sentie....

Les seuls qui l'ont connue sont les honorables membres de « l'Amicale des Chaussettes Rouges et Du Retour de la Plaidoirie en Latin » : Alexandre Bordenave, MCO et Jean-Baptiste de Vara....xxxxx, Ancien Secrétaire)

Franchement... Dans ces conditions, peut-on vraiment vérifier si mon client l'a ramenée à la vie avec son parfum ?

NON !!!! SUPPUTATION !!!!! FABULATIONS !!!!!

Ensuite, sur la création du Mâle et l'envoutement de la population... Là encore, l'Inquisiteur est défaillant.

Mais oui, qui dit « envoûtement », dit « formule magique ».

Or, jamais l'Inquisiteur ne précise pas si la « formule de la Sorcière de Malcombe » a bien été incantée ?

« PER HORUS
PER RRR RRAA
INVICTUS TCHIKA BOUM MALUM »

HE NON ... JAMAIS

Alors sachez que si vous punctuez cette formule en invoquant le « pouvoir des trois », les effets conscients et neurasthéniques sur les filiations cognitives de la victime sont décuplés pour une efficacité d'envoutement optimale et... durable.

Surtout ne vous inquiétez pas, en tant qu'Auxiliaire de justice ---- et titulaire d'une spécialisation en droit sorcier canonique ---- je suis autorisée par le Ministère de la Magie à invoquer en cours d'audience des formules magiques – ou faire témoigner des marabouts d'Afrique - sans que les effets néfastes de la sorcellerie puissent rejaillir sur le public.

Enfin, tout ça pour dire qu'à défaut d'incantation... point d'infraction !

De toute façon, il est impossible de soutenir que nous tous – victimes que nous serions -, en sentant le Mâle sur n'importe quel quidam nous pourrions y voir « un homme chauffé au soleil après un bain de mer ».

C'est nier le principe de l'individualisme.

Comment peut-on réellement soutenir qu'un parfum... aussi subtil ... aussi complexe ... aussi nuancé soit-il, aurait eu un impact équivalent sur toute une même assemblée d'individus, ayant chacun son histoire... sa peau et... son vécu ?

Moi j'aurais adoré chavirer dans le sillage d'un jeune homme portant le Mâle... et

m'imaginez une douce et chaude nuit d'été, les cheveux au vent, et revivre ardemment mes 20 ans...

mais non...

moi quand jcroise un homme qui sent le Mâle,... ça m'fait plutôt penser au type de samedi dernier qui m'a reniflé les cheveux quand j'ai payé mon verre au bar

Hé non, l'universalisme en parfumerie n'existe pas.

Il n'est pas « 1 meilleur parfum » ; « 1 seul parfum » :

Alors si.... peut être celui de l'argent.

Et d'ailleurs, pour nos délégations extérieures, si vous pensez que l'argent n'a pas d'odeur, c'est que vous connaissez encore mal les fiscalistes de la Défense.

Grâce à leur odorat ultra affuté, ils ont retrouvé le chemin jusqu'ici tout seul, parce que ce soir, le buffet est gratuit.

Mais cessons les généralités !

Il n'existe donc pas « 1 seul parfum », le parfum d'une vie, qui fonctionnerai de façon indifférenciée, en tout temps, sur tout le monde et pour tout le monde.

Le parfum est trop vivant pour une seule unité de temps :

Un musc le matin agresse.

Un musc la nuit caresse.

Et l'âme de chacun est trop singulière pour une seule unité de parfum.

Alors oui, la Parfumerie a certainement une part d'indomptable, comme l'art...

elle suscite et titille l'inconscient ... Sans pourtant le manipuler ...

C'est une magie qui n'est pas sorcellerie !

D'ailleurs, ça m'ennuie d'avoir à démystifier mon client pour les besoins de la cause, mais en réalité... le pouvoir qu'il a de « secouer les souvenirs », c'est surtout un grand labeur...

Croyez-vous que l'on devienne « génie » par l'opération du Saint Esprit ?

Non, comme un pianiste, tous les matins, mon client fait ses gammes...

il sent à nouveau les notes à toujours avoir en tête, et au fond, à toujours garder dans le cœur.

Il se remémore... maintient ses connaissances et enrichit ses archives.

Vous cédez à l'illusion, puisque tout ce travail est tellement précis, tellement scrupuleux et soigneux qu'il est imperceptible pour les profanes

... comme l'entrechat des danseuses de l'Opéra.

Un parfum ambitieux représente un travail titanesque... et pour le parfumeur, cette œuvre ne sera jamais totalement terminée...elle lui laissera toujours ce sentiment d'inachevé...

Il y passera des heures, des jours, parfois des années à tourner autour de l'idée qu'il s'en fait... s'en rapprocher... s'en éloigner... la saisir ...avant de la voir s'enfuir... puis la rattraper...

Un parfum, c'est une toile de maître, c'est un ballet, c'est une symphonie... elle porte en elle, non pas le péché originel, mais le sacrifice de l'excellence, dans la quête et l'obsession du bon... du beau...

Est-ce un mal ? Mais bien-sûr que non....

De toute façon, tout ce procès est une comédie...

Sur la preuve, pour justifier l'accusation en sorcellerie de mon client, l'Inquisiteur semble se reposer sur le Trafic de Plantes.

Or, il qu'y a-t-il de choquant là-dedans ?

Mon client est parfumeur créateur !

Bien-sûr qu'il maîtrise toute la chaîne de production ! il choisit les fournisseurs, il contrôle les plantations, il gère les canaux de distribution, mais, croyez-moi...

Sans ça, ses produits ne seraient pas d'une si belle pureté...

Plus c'est pur... plus c'est cher... pour 1 gramme, sachez Chers Jurés, qu'il faut 700 roses...

Grasse n'a rien à envier à Médéline...

Alors oui c'est cher, mais ça défonce...

En revanche, si mon client ne conteste pas planter, ni vendre, il est tout à fait faux de dire qu'il consommerait lui-même ses créations !

NON, Monsieur Kurkdjian ne se parfume pas !

Étonnant n'est-ce pas ?

Hé bien de la même manière que les cordonniers sont les plus mal chaussés, ou que les avocats se défendent avec les pieds, les parfumeurs ne se parfument pas :

bon... aller.... si peut être une ou deux fois par an, pour une consommation uniquement occasionnelle et récréative – Qui ne l'a jamais fait ?!

En réalité, si mon client ne porte pas de parfum, c'est que ça le ramène toujours au travail.

Pour un parfumeur, une odeur, si elle est sur votre peau... elle vous colle... elle vous tire la manche comme une vieille maîtresse... elle vous murmure à l'oreille et vous rabâche tout ce que vous avez raté... Vous voulez la quitter.

Pour éviter de telles déconvenues, mon client n'a aucune liaison avec les odeurs... Il préfère séparer

la vie privée de la vie professionnelle... C'est plus simple...

En tout cas, Chers Jurés, le trafic ne caractérise pas la sorcellerie...

Pas plus que l'aveu d'un autre d'ailleurs.

Oui, souvenez-vous.

Pour l'Inquisiteur, puisque mon client s'est identifié au personnage, (voix moqueuse) « un aveu de Jean-Baptiste Grenouille.... serait un aveu de Francis Kurkdjian »...

Chers Jurés, ne vous méprenez pas... POUDRE DE PERLINPIMPIM !

Ce n'est pas parce qu'un jour j'ai dit que j'aurais adoré être comme Buffy... que j'ai déjà tué un vampire...

d'ailleurs, j'adore les vampires... j'ai même plein d'amis Vampires... ..

regardez, tous les membres du conseil de l'ordre sont mes amis ...

Allons... Allons...

Nous avons tous déjà rêvé d'être un autre que soi... Ça ne fait pas de nous des assassins ou des sorciers exerçant la profession sans autorisation.

Laissons les rêves loin des prétoires, laissons les désirs d'évasion loin des prisons, et justement rêvons...

Cher Président... si vous le souhaitez.... rejoignez les maisons closes d'autrefois en pulvérisant, partout autour de vous l'odeur boisée, terreuse et sèche du patchouli... essence que l'on vaporisait sur les châles des belles de nuit- et autres cocottes, pour en écarter les mites qui rongeaient tissus et chemisiers...

Mon client peut vous le faire vivre, et ça lui fait plaisir de vous faire plaisir !

Alors oui, peut-être parce qu'il voudrait qu'on l'admire...

Peut-on lui reprocher ?

Est-ce que ça fait de lui un sorcier ?

Est-ce vraiment un mobile de vouloir être aimé ?

Bien sûr que non ! Si « vouloir être aimé » était être un crime, il n'y aurait plus aucun avocat au Barreau de Paris !

Monsieur l'Inquisiteur, votre dossier est vide.

Et a fortiori, votre peine n'a aucun sens...

Monsieur, vous conduisiez un procès en sorcellerie par « envoûtement »... mais vous écarterez le bûcher

... même pas une petite brûlure indienne... ou quelques brûlures de cigarettes ?

Non... à la place d'un bûché chaud, ou même d'un bûché froid... il faudrait une peine d'apparence tiède émise par un pisse-froid.

M. Kurkdjian devrait cesser d'exercer sa profession et qu'en plus, il vous livre ses secrets de fabrication.

{ton questionnant} Franchement, c'est inquiétant...

Après celui de l'avocat, vous pensez aussi que vous pouvez piétiner le secret des affaires ?

Vous me dégoutez... Vous êtes à l'image de votre Eau de Toilette « SCORPION » Vous êtes lâche.... fourbe.... vous êtes bas de gamme... et vous sentez d'ici...

Non mais c'est quoi cette expropriation ? La Parquet a flairé le bon coup ? Il a enfin trouvé un nouveau moyen de se financer ?

Allons donc... Cessons cette farce...

Mon client est innocent !!! Il n'est pas sorcier !

Il est conteur, poète, troubadour, c'est un symphoniste, peut-être même un illusionniste, mais JAMAIS il n'a cueilli les Fleurs du Mal pour les mettre dans un parfum.

Bien au contraire, c'est un gentil génie qui ne demande qu'à sortir de son flacon !

C'est la bonne fée marraine!!!

Ba oui, Francis est un bienfaiteur !!!

1- il donne de son temps ----- à ses élèves notamment, car il enseigne DEJA la magie à ses apprentis.....

ET 2- le plus important, il donne son argent !!!! alors oui il est pété de thunes ... mais Francis, il est comme ça :

- Il donne ses sous – à moi déjà – mais aussi à l'Institut Pasteur

- Avec son fond Link, il finance la recherche contre le SIDA ;

- Avec un autre fonds, il promeut l'ART

- Il est aussi en train de fonder la plus grande bibliothèque des odeurs du monde

Mais attendez, c'est pas fini ! Il a aussi créer la fondation « LE BIEN C EST BIEN, LE MAL C EST PAS BIEN » !!!!!

Et c'est lui que vous voulez condamner !!!!! Mais arrêtez le polynectar Monsieur l'Inquisiteur !

Mon client n'a rien de démoniaque et il sera acquitté car on ne condamne pas les anges.

Les anges, on les admire... on les peint... on les chante... on les loue...on les regarde passer ... on leur donne leur part mais jamais on ne les prive de leur liberté.

Les anges sont notre dernier lien entre les rêves et la réalité.



DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ

FRANCIS KURKDJIAN

Si ce soir je vais user l'art de la rime,
Ce n'est pas pour la frime
Mais pour me laver d'un crime
Qui rejaillit également sur ma marque éponyme.

En m'invitant ce soir, en tant que parfumeur
Je vous le dis, à toutes et tous, vous commettez une
grave erreur !

J'arrive en tant qu'accusé.
Et de tous soupçons, vous verrez
A la fin, je serai lavé.

En 12 années de détention préventive à la Maison
d'arrêt de Nanterre,
M. le Président, M. l'Avocat général, Mesdames et
Messieurs du Parterre,
J'ai eu le temps de préparer ma défense, avec
l'aide de mon avocate
Maitre Colin, ici présente, qui m'a couté plus de
100 patates !

J'ai rongé mon frein vaillamment
Qu'arrive enfin ce moment.
Depuis tant de temps que je rumine
Je n'en puis plus, je fulmine.

J'ai n'ai pu clamer mon innocence,
Loin de tout, et surtout de mes essences.

Pendant ces douze années,
Même pas passées en cellule V. I. Pé
J'ai longuement réfléchi au problème
Pourquoi sur moi avez-vous jeté votre anathème ?

Je vois bien que l'on veut me mettre à bas
Avec mes roses, mon patchouli et mes chinchillas !

Après moult réflexions,
J'en arrive à cette seule conclusion :

Je dérange l'ordre établi
Instauré par toute la salle réunie.

Oui, mesdames et messieurs,
Vous êtes toutes et tous des complices fallacieux !
Oui ! Monsieur le Président,
Vous mangerez votre serment !
Oui ! Monsieur l'Avocat Général,
Je vous enverrai en Oural !

Quant à vous, mon avocate,
Je vous demande de rester coite.

Vous voulez toutes et tous me faire sauter la tête
Comme moi au bois cèdre, pour qu'il soit net.

J'ai de nombreux amis dans la salle
A qui je dois exposer d'abord votre Caballe.
Pour comprendre le fond de l'affaire,
J'ai dû user de mon flair !

Tout a commencé en novembre 2009, un mercredi
Vous connaissez tous le Quai de l'Horloge, à midi.
On reparlait encore du parfum et des auteurs,
A qui l'on déniait le droit au compositeur-
parfumeur.

J'étais convoqué par la très Haute Assemblée
Car insusceptible d'être protégée
Au titre de l'esprit,
Ma première création faillit.

Si vous ne me croyez pas
Allez en sortant de ce pas,
Consulter votre Dalloz,
Vous verrez qu'on y parle aussi des roses !

Depuis, aucun juriste ne veut remettre en cause un
arrêt pris
Par la Cour de cassation, un jour de pluie.

Il y a trop d'intérêt en jeu me dit-on !
Mais je n'ai que faire du qu'en dira-t-on !

Je suis un être libre, dans mon corps et ma tête,
C'est pour cela que j'espère vous voler la vedette !

L'art de la rhétorique est une arme de destruction
mentale,
Celui du parfumeur n'est pas non plus banal.

Aucune juridiction ne reconnaît donc le parfum
comme œuvre de l'esprit !
A croire que pour sa création seul suffit de
convoquer le Saint-Esprit.
La protection de la partition d'un parfumeur n'existe
pas
Contrairement à celle du musicien ou pour un
couturier ses falbalas.

Du droit d'auteur en parfumerie et sa reconnaissance,
Vous vous défaussez tous coupablement par le
silence.
Cela met à bas l'innovation et la création,
Et des contrefacteurs je subis la prédation.

Vous avez tous, çà et là, personnellement
Des intérêts à défendre ardemment.
Toutes et tous êtes complice,
Pour me mener au supplice.

Je préside la Société internationale des parfumeurs-
créateurs
Qui, depuis 1792, n'a pas édité de charte du
Parfumeur.
Je m'apprête à la restaurer en janvier,
Pour que nous, parfumeurs, retrouvions notre
intégrité !

Mais mon texte et mes arguments dérangent,
Et vous souhaitez me couvrir de fange.

Ce soir, je me délecte avec délice
Comme je lècherai un bâton de réglisse
Des arguments que j'ai trouvés
Pour que notre droit soit enfin restauré !

Contre votre inacceptable cabale,
Ce soir, je siffle la fin du bal !



Penseriez-vous que j'allais en rester là
C'est mal me connaître ma foi !

Vous m'accusez de tous les maux.
Mais comme pour l'essence d'orange, je vais vous
faire la peau !

Pour prouver mon innocence,
J'ai décidé d'user d'insolence.

Je vais donc démonter un à un
Vos arguments comme j'effeuille le jasmin
Je vais vous démontrer
Par $1+1=2$ et $A + B$
Que vos sordides accusations
Ne sont que pures allégations.
À destination de Maître Joséphine Colin, mon
avocate

Contre toutes attentions
Je lâche ma première fiente
Contre Maître Joséphine Colin,
J'en conviens, ce n'est pas anodin.

Oui, la première salve est pour elle,
Nous ne sommes pas ici, en commission à Bruxelles.

Avec son air innocent, mon Avocate
Use de la magie telle une moderne Hécate.

Elle est censée représenter la nation,
Mais du diable, elle est la réincarnation.

Tenez, je cite d'ailleurs WIKIPEDIA,
Eh oui allez, pourquoi pas !

« Prise en affection par Zeus, Hécate reçoit un
pouvoir souverain sur la terre, la mer et le ciel.
Elle devient la déesse protectrice des orateurs
populaires au sein des assemblées, s'assied auprès
des rois au tribunal. Progressivement, elle se retrouve
associée à la face sombre de l'astre lunaire, et
se voit prêter des capacités de divinations et de
sorcellerie. »

Elle m'a laissé 12 ans en tête,
Pour oublier, j'ai dû siffler de la mauvaise gnole !



Avocate rime bien avec Hécate
Moi, je vous dis, échec et mat !
Vers mon avocate.

Donc vos mots, toujours vos mots,
Rien que des mots, les mêmes mots.

Même si vous avez été brillante ce soir,
Je n'ai pas oublié mes 12 ans de purgatoire !
Et sous vos airs candides,
Se cache une âme fétide.

D'ailleurs, il est temps que je vous fasse une
confiance
Depuis que nous avons fait connaissance.
Vous avez comme Joséphine de Beauharnais
L'amour immodéré du musc qui empestait.
Sauf qu'à moi, cela ne me fait
Absolument aucun effet !

Vous m'avez laissé sur le carreau.
Et aujourd'hui, vous faites le show.
Ici, nous ne sommes pas à Monaco,
C'est moi désormais qui parle haut !

Car comme eux toutes et tous,
Je suis sûr que vous avez la frousse
Que votre aîné de grand patron
Vous file des coups de bâtons !

Vous avez été incapable de me sortir de prison.
Telle aurait dû être votre mission !

Vous m'avez laissé en taule croupir
Et vraiment ça ne m'a pas fait rire !

Il est vrai qu'un parfum demande un temps de
macération
Mais, à un moment, il y a péremption.

À destination de Maître Mayeul Pester, l'Avocat
général

Maintenant, à votre tour, monsieur l'avocat général,
Mais vous appeler Monsieur l'Inquisiteur je me régale.

Finalement toutes vos sornettes
Glissent sur moi comme une savonnette.

Vous cherchez à séduire cette noble assemblée
Dans le but d'être accepté par vos aînés.

Vous avez certes gagné le concours d'éloquence
Ce n'est pas une raison pour perdre votre
indépendance.

Vous n'êtes qu'un arriviste
Qui ne fera ici qu'un tour de piste !

En premier lieu, pour montrer votre partialité,
Je souhaite à votre noble descendance vous rappeler.

Monsieur Mayeul Pestre dans le Civil, Monsieur
l'inquisiteur,
Vous n'avez vraiment rien d'une bonne sœur.

Votre noble aïeul, Mayeul de Cluny, abbé de son état,
Lui-même père spirituel du grand Inquisiteur Tomás
de Torquemada,
Confesseur d'Isabelle de Castille et du roi Ferdinand II
d'Aragon
Plus d'une fois, a jeté des centaines de sorciers au
charbon !

De votre ancêtre la hargne vous avez héritée,
Mais certes pas le talent dont vous êtes délesté.

Vous pourriez avoir la même grâce
Que sur twitter, Maître Eolas !

Mais non, je le dis et je le répète,
Vous n'êtes qu'un malhonnête !

J'ai des preuves via des fadettes,
Que vous, Monsieur l'Inquisiteur, vous n'êtes pas net !
D'un haut personnage de cette noble assemblée,
Dont le téléphone renvoie à un certain Philippe-
Henri D,
De lui par intérêt vous vous êtes rapproché,
Après qu'à moi, il vous ait présenté !

Vous savez très bien qui est-ce.
Il se prend pour une altesse
Qui tel un maréchal nord-coréen
Avec toutes ses décorations, s'exhibe l'air de rien !
Ce fut naguère un cher et tendre ami,
Mais c'est comme tout, s'étiolé le pissenlit.

Se rapprocher de Maître Pestre.

Mais revenons à la raison,
Contre toutes vos élucubrations :

1- Monsieur l'inquisiteur dit que je suis un maître
des potions
A la tête d'un trafic de plantes, allons bon !

Vu son âge et surtout son discours
Tout cela est mou comme le rocamadour.
C'est plutôt lui qui des plantes a abusé de la
consommation
Mais de celles qui provoquent des hallucinations !

D'ailleurs, sous son funeste ramage
On devine un sombre sillage.
J'en perçois les notes d'où je me tiens.
J'affirme que son haleine ne sent pas le jasmin !

2- En ce qui concerne votre deuxième point
J'ai l'audace d'en rire comme un babouin.

Vous confondez Magie avec Sorcellerie,
Opium de Saint Laurent avec opiacées de
Livry-Gargan,
Après tant d'années,
Votre latin, il faut réviser !

3- Enfin, vous prétendez que ma sorcellerie a pour
but l'envoûtement
Car j'aurais besoin d'être aimé tout bonnement !

Le parfum de SUSKIND est un roman de fiction.
Effectivement comme Grenouille, je maîtrise l'art
de la distillation.
Mais moi, je ne m'intéresse pas aux jeunes femmes
vierges,
Ça fait trop longtemps que je tâte de la verge !

Alors, Monsieur l'inquisiteur, il faut revenir sur
Terre
Dans les étoiles, vous ne faites pas la guerre.

C'est sérieux, ici ! Nous sommes aux assises.
Stoppez, je vous prie, vos vicelardises.
Et commencer par arrêter le « Chichon »,
Sinon on va finir par se crêper le chignon !

Mais revenons au fond de l'affaire
Et à cette accusation dont je n'ai que faire.

Vous me traiter de sorcier
Mais je n'en ai pas le nez
Bien sûr, j'ai le nez aquilin
Comme celui d'un arménien

Nez dont je suis fier,
Comme un mousquetaire !
Et d'ailleurs c'est de mon nez que vous auriez dû
faire l'éloge
Plutôt que de faire des vocalises, dans votre toge.

Vous auriez, mon jeune homme,
De mon nez, pu dire... oh ! Dieu ! ... bien des choses
en somme...

En variant le ton, par exemple, tenez :
Agressif : « Moi, monsieur, si j'avais un tel nez,
Il faudrait sur le champ que j'en refasse la
carcasse !!! »

Vulgaire : « Mais il vous sert à parfumer les pétasses !
Pour vous moucher, faites-vous fabriquer un
hanap !
A moins que ses poils, vous servent de canap ! »

Interrogatif : « Qu'en faites-vous au Laboratoire ?
Vous sert-il d'entonnoir ? »

Truculent : « Dites Monsieur, avec un tel grouin
Trouvez-vous de la truffe, à chaque recoin !! ?

Botanique : « A quoi sert cette oblongue capsule ?
D'extirper la rose de son pédoncule ? »

Curieux : « Que faites-vous avec votre pif,
En dehors de vos moments créatifs ? »

Méprisant : « A quoi sert votre blair
En dehors de l'art de plaire ? »

Spirituel : « Mais que sort de vos narines
Si ce n'est une émotion divine ? »

Prévenant : « Faites-lui faire un petit parasol
De peur qu'au soleil il ne rissole ! »

Climato alarmiste : « c'est la mer Rouge quand il saigne ! »
Enfin vous auriez pu être moins teigne
Et dire admiratif : « pour un parfumeur, quelle enseigne ! »

Voilà ce qu'à peu près, mon cher, vous m'auriez dit
Si vous aviez un peu de lettres et d'esprit.
Mais vous vous êtes trompé de cible
Et vos arguments restent inaudibles.

Mon nez me sert à faire au plus de la magie,
Et non, comme vous le prétendez, de la sorcellerie.

Contrairement à ce que vous clamez
Loin d'être l'accusé,
Monsieur l'Avocat général,
Je suis la victime d'une cabale.

C'est ce que j'affirme.
Et maintenant je le confirme.

D'ailleurs, je l'ai déjà dit, la salle entière est complice
Pour que votre condamnation s'accomplisse.

Même Monsieur le Président est compromis
Puisqu'il a convié sa famille autour de lui.

Tenez, Emmanuel Guichard, neveu de son état,
Délégué général de la Fé.bé.a,
La Fédération des produits de Beauté,
Dont le parfum, comme par hasard, est l'un des piliers.

S'il n'y a pas conflit d'intérêt,
Je n'ai plus qu'à poser ma candidature au Parquet !

Il m'a envoyé un courriel avant-hier au soir
Heureux de me voir sur scène, et lui d'être dans le noir.

J'ai avec moi la pièce à conviction
Et vous la lis sans hésitation....

Prendre le courriel

Lecture du courriel

Je la livre à mon avocate
Cette preuve est puissante comme l'odeur des acétates.

Je vous disais plutôt, avec malice,
Que vous étiez toutes et tous complices.

En fait, l'arme du crime est entre toutes vos mains
Et bientôt vous n'allez plus faire les malins.

La touche parfumée que depuis une heure vous tenez
De mon sang innocent est imprégnée.
Vos empreintes digitales y sont désormais déposées
La VRAIE justice je vais maintenant interpellier.

Ceci n'est qu'une grotesque mascarade
Dont la fin est proche, tout comme ma charade.

Faire tomber la veste

Dans le dos vous m'avez lâchement poignardé
Mais grâce à vous, je me suis bien amusé !

Je me retire à présent,
Je dois écrire mon testament.

Je me retourne.



















MENTIONS LEGALES

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Xavier MUYARD et Monsieur Franck FOUCHA concernant les photographies.*

Conception et réalisation

Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0



UNION SPREKELSEN

**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE